

COMMISSION CENTRALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 30 JANVIER 2016 - PARIS

SAISON 2015/2016

Présents :

Richard GOUX, Président de la CCM

Maryse DUPRE, Francis GENSON, Marc GIAOUI, Annie PEYTAVIN, Eric VERDONCK

Excusés :

Véronique LAMBERTZ, Jérémy TORLOIS

Assiste :

Philippe DUMOULIN (à partir de 14H)

Début de séance à 10h00 – Fin de séance 16h30.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et remercie le Dr M. GIAOUI pour son organisation et de nous accueillir chez lui.

1. BILAN DES CONTROLES ANTIDOPAGE

Aucun contrôle positif en 2015.

Le programme de prévention fédéral est basé sur la présence d'un staff médical lors des regroupements de sélections et sur les échanges qu'il a avec les athlètes ainsi que sur l'utilisation des formations en ligne sur les sites de la FIVB et du CNOSF. Nous restons à disposition pour répondre à d'autres demandes éventuelles.

2. ETAT DES LIEUX DES CERTIFICATS MEDICAUX UTILISES A LA FEDERATION, DES SURCLASSEMENTS ET ADAPTATIONS EVENTUELLES

De nombreuses fiches existent aujourd'hui et la commission propose une simplification qui devra tenir compte des décrets d'application de la nouvelle loi votée en décembre dernier. Nous sommes en attente de ceux-ci.

Pour le Volley assis nous proposons, pour le moment, que la spécificité soit ajoutée dans la fiche A permettant à un médecin de ne valider la fiche que pour cette pratique.

Pour les joueurs(euses) professionnels(elles), nous avons beaucoup de difficultés pour savoir ce qui est fait exactement. Nous proposons que leurs fiches médicales soient validées par la commission médicale de la LNV ou de la FFVB.

Pour les fiches B, nous rappelons qu'un double des comptes rendus échocardiographie et ECG doit être envoyé au médecin fédéral régional afin d'être joint au dossier.

Pour les triples surclassements régionaux, la mise en place des nouvelles régions fin 2016 nécessitera de revoir la procédure mise en place actuellement.

Pour les catégories d'âges, nous répondons favorablement à la demande du club de Vélizy pour permettre à des M7 de participer à des compétitions M9 et M11 avec un simple surclassement.

Pour les licences de Beach Volley, nous acceptons la proposition de la Commission Beach de considérer les tournois de série 3 comme un championnat départemental et ceux de série 1 et 2 **comme un championnat national (pour les catégories d'âges et les fiches médicales nécessaires)**.

3. ETAT DES LIEUX DU PROJET SPORT SANTE FEDERAL ET DES ACTIONS EN COURS

Le **groupe de travail Sport Santé** s'est réuni pour la deuxième fois le 29 janvier 2016. Il comprend des représentants de la DTN, de la Commission Centrale Médicale, de la Fédération et des acteurs de terrain.

Les pistes de développement identifiées l'an dernier ont été suivies grâce au travail fourni par Mme. C. BERNOU de la DTN et au Dr. M. GIAOUI de la commission médicale.

Notre programme a été retenu par le CNOSF pour figurer dans la première version de son Médicosport-**santé présenté officiellement en fin d'année 2015. Il est basé sur 2 axes prioritaires** avec un Volley :

- **Soit santé** : avec les personnes âgées (soft Volley), les personnes atteintes de maladies chroniques (programme dans les CHU), les personnes handicapées (avec le Volley assis grâce à une convention avec la fédération handisport, **permettant le développement de l'activité et le volley signé**), les personnes souffrant de troubles psycho moteurs (soft Volley) ...
- **Soit socio-éducatif** : dans les quartiers difficiles, les prisons (opération en cours lors du Sidaction) ou la pratique familiale ...

Il nous paraît important de poursuivre et de soutenir ces actions locales qui pourront servir de modèles pour ceux souhaitant en initier de nouvelles. Une partie du prochain colloque médical de la FFVB (samedi 26 mars 2016) les mettra en valeur.

Au niveau national la structuration du **Volley assis** se fait et un **premier colloque** consacré au sujet se tiendra les **12 et 13 mars 2016 à Macon** et des représentants de toutes les nouvelles régions sont conviés pour développer l'activité sur leurs territoires.

4. BILAN (SPORTIF ET ADMINISTRATIF) DE LA SAISON INTERNATIONALE 2015 ET PREPARATION DE LA SAISON 2016 PAR LES MEDECINS ET KINES DES EQUIPES NATIONALES

La coordination assurée par les Dr. GENSON (secteur féminin) et VERDONCK (secteur masculin) **s'est très bien déroulée. La principale difficulté vient de la communication tardive de certains programmes** qui met en difficulté les acteurs concernés car ils doivent trouver des remplaçants pour pallier leur absence dans le cabinet.

Pour les équipes féminines :

Le Suivi Médical Réglementaire des joueuses internationales est compliqué à coordonner car il y a peu de coopération de la part des médecins des clubs professionnels et il est difficile de récupérer les informations sur ce qui a été fait durant la saison fédérale. De plus de nombreuses joueuses arrivent blessées en Equipe de France...

Cette saison a été très courte avec peu d'actions ce qui a permis de rester largement dans le budget initial prévu (environ 46 k€ dépensés pour 74 k€ de budget prévisionnel).

Il est nécessaire d'optimiser les préacheminements sur les stages car ils sont la cause de perte de temps et de surcroît de fatigue pour tous.

Il est aussi nécessaire d'optimiser le suivi des jeunes de l'IFVB, en permettant au médecin coordinateur de les voir une fois par mois, pour éviter ou prendre en charge des blessures spécifiques au Volley-Ball.

La vérification des fiches de vacation est faite dès la fin de l'action par le Dr. GENSON qui les transmet directement à la DTN. Il existe parfois 3 mois de délai pour le paiement de celles-ci ... Il serait souhaitable de simplifier cette procédure d'envoi (et d'avoir des accusés de réception de ces fiches).

Pour 2016, compte tenu des préprogrammes, le budget prévisionnel maximum est de 94 000 € en incluant l'encadrement médical du Beach Volley.

Pour les équipes masculines :

La coopération avec les joueurs et le staff technique des équipes a été très bonne.

Le Suivi Médical Réglementaire des joueurs a pu être fait dans de bonnes conditions lors des rassemblements. Comme pour les féminines, les relations avec les médecins des clubs professionnels sont compliquées et la récupération des informations difficile. Les échanges sont plus simples avec les kinés et préparateurs physiques.

Le budget initial prévu (95 k€) a été légèrement dépassé (97 k€).

Pour 2016, le budget prévu tenant compte des programmes actuels est de 90 k€ environ.

Compte tenu de leur investissement et de la qualité du travail effectué, la commission souhaite, comme prévu, le versement d'une prime aux Dr. GENSON et VERDONCK.

Nous renouvelons notre souhait d'avoir un encadrement médical le plus complet possible lors des rassemblements des équipes nationales et la présence d'un médecin nous apparaît obligatoire lors des séjours à l'étranger notamment pour les compétitions officielles.

La commission demande une mise en conformité des contrats des différents intervenants le plus tôt possible afin de permettre d'anticiper la saison internationale et de mieux planifier la présence de chacun et les budgets nécessaires.

M. Philippe DUMOULIN présente un tableau de suivi budgétaire qu'il met à disposition des médecins coordinateurs pour faciliter les prévisions et le suivi budgétaire de l'accompagnement sanitaire des différentes équipes. Celui-ci sera mis à jour tous les mois pour vérifier que tout se passe bien.

5. BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Le bilan général a été fourni au Ministère dans le cadre du suivi de la Convention d'Objectifs (pas de contre-indication nécessaire mais quelques soucis qui ont été suivis régulièrement).

En ce qui concerne les jeunes suivis en pôle, le bilan est satisfaisant : toutes les structures fournissent pratiquement la totalité des examens. Des difficultés existent encore car les fonctionnements sont différents selon les pôles et les médecins dans un même pôle. Cela prend beaucoup de temps au médecin coordinateur pour la récupération des bonnes données.

D'autre part, il est indispensable de faire préciser dans le dossier d'inscription en pôle l'autorisation de transmettre les examens médicaux au médecin chargé de la coordination du suivi au plan national.

Toutes les données sont rentrées sur Teamlivemed mais le Dr. GIAOUI a des difficultés pour obtenir les adaptations obligatoires du fournisseur. Une réunion est demandée avec eux pour améliorer la qualité de leur service.

Pour le suivi des joueurs(euses) sélectionné(e)s en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes (seul la très faible activité de l'équipe féminine A, a perturbé celui-ci cette année).

Relations avec les clubs professionnels :

Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs(euses). Le niveau de suivi est très disparate et nous avons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle.

Il serait bon de rendre **obligatoire** (sous peine de sanction pour le club) la transmission de L'ECG et la biologie tous les ans au moins, ainsi que l'Echocardiographie pour les joueurs(euses) français(es) de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SHN.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

Suivi des CFC des clubs professionnels : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination. Mais, pour le moment, cette mission ne semble pas officielle et peu de clubs lui ont fait parvenir des résultats d'examens corrects. Il se charge de les relancer pour compléter. Par contre, pour les autres clubs, la demande doit-elle être faite par lui, par la fédération ou par la LNV ???

6. DIVERS

- Colloque médical Fédéral - samedi 26 mars 2016

Le colloque est organisé à l'Institut de Paléontologie de Paris le Samedi 26 mars 2016 grâce au Dr. M. GIAOUI. Le programme est disponible et peut être envoyé sur simple demande à la fédération.

Une réflexion est en cours pour l'organisation du colloque médical de la FIVB en profitant de la candidature de Paris pour l'organisation des jeux de 2024.

- Colloque volley assis les 12 et 13 mars 2016 à Mâcon

La commission médicale souhaite acheter 6 exemplaires de l'ouvrage sur la traumatologie du sport édité par l'équipe de Lyon et dans lequel les Dr. GIAOUI et VERDONCK ont rédigé le chapitre consacré au Volley-Ball.

- Etudes

L'étude Nutrivolley (questionnaire en ligne sur la nutrition destiné à tous les volleyeurs(euses)) a démarré et se déroule très bien.

Une réflexion est en cours pour utiliser le même type de questionnaire à propos de la traumatologie des joueurs(euses) de Volley-Ball.

Fin de la réunion à 16h30.

Le Président de la CCM
Richard GOUX

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGES

Catégorie	Genre	Né(e) en	Fiche médicale et Surclassements pour pouvoir jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors
M7	M/F	2009 et après	Fiche A	Fiche A + SSur.	Fiche A + SSur.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9	M/F	2007 2008		Fiche A	Fiche A	Fiche A + SSur.	Interdit	interdit	interdit	interdit
M11	M/F	2005 2006			Fiche A	Fiche A	Interdit	interdit	interdit	interdit
M13	M/F	2003 2004				Fiche A	Fiche A + SSur.	interdit	interdit	interdit
M15	M/F	2001 2002					Fiche A	Fiche A + SSur.	Départemental : Fiche A + SSur.	Fiche C – Selon dispositions du RG Médical
									Régional et National : Fiche B	
M17	Masc.	1999						Fiche A	Fiche A	Départemental : Fiche A + SSur.
M17	Fém.	2000						Fiche A	Fiche A	Régional et National : Fiche B
M20	Masc.	1996							Fiche A	Fiche A + SSur.
M20	Fém.	1997 1998							Fiche A	Fiche A
Seniors	M/F	1995 et Avant								Fiche A ou Fiche Seniors + pour les + 35 ans

Fiche A /Fiche Seniors
Fiches B et C

Certificat d'aptitude au sport

Certificats spéciaux pour obtenir un double ou triple-surclassement (consultez votre club pour plus d'informations)

Le certificat médical de non contre - indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie ,Obésité,Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence et tous les 3 ans de 12 ans à 20 ans.
2. Tous les 5 ans de 21 à 35 ans.
3. Tous les ans après 35 ans (utiliser la fiche médicale Senior +).

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Conseiller de réaliser une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.aflid.fr.

**CERTIFICAT
à faire remplir par un médecin du sport**

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) datant de moins de 2 ans.**

- **De réaliser une échocardiographie (obligatoire une fois).**

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.aflid.fr.



CERTIFICAT MEDICAL - FICHE C TRIPLE SURCLASSEMENT

Pour un joueur ou une joueuse de catégorie « Minimales » souhaitant jouer en Senior

Je soussigné(e), Docteur en *médecine du sport*
certifie avoir examiné :

NOM.....

PRENOM.....

Né (e) le :

Numéro de licence : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom du Club :

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

- Et/ou
- du **Volley-Ball** en compétition.
 - du **Beach-Volley**, y compris en compétition.

 - Triple-Surclassement National**
 - Triple-Surclassement Régional**

Je soussigné(e), Docteur..... en médecine du sport m'engage à suivre spécifiquement et régulièrement ce joueur ou cette joueuse tout au long de l'année et à la revoir en milieu de saison (janvier) pour établir un nouveau certificat médical de type A

Date de l'Electrocardiogramme :

Date de l'Echocardiographie :

Date des Radiographies :

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Avis du Médecin fédéral pour le triple surclassement national ou du Médecin Régional pour le triple surclassement régional.

➔ FAVORABLE

➔ DEFAVORABLE

Fait à, le.....

Signature et cachet du médecin fédéral. Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé (e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

Pensez à signaler à votre médecin que vous pratiquez du sport en compétition et que tout traitement prescrit peut être inscrit sur la liste des produits et dispositifs interdits de l'A.F.L.D. (Agence Française du Lutte contre le Dopage www.afld.fr) et nécessiter une demande d'A.U.T. (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques)

**CERTIFICAT
à faire remplir par un médecin du sport**

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball et/ou du Beach Volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) datant de moins de 2 ans.**

- **De réaliser une échocardiographie (obligatoire une fois).**

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.afld.fr.